

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le jeudi 28 septembre 2017 à 20 heures 30** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la séance précédente : approbation.
2. Fabrique d'Eglise St Martin de Chièvres : budget 2018 : approbation
3. C.P.A.S. : Modification Budgétaire n° 2 – année 2017 : services ordinaire : approbation
4. Code du Développement Territorial : abrogation du PCA n°11 dit "de Quièvermont" : décision
5. Travaux UREBA exceptionnel :
 - Cahier des charges : approbation
 - Mode de passation du marché : décision
6. Office du tourisme :
 - Comptes et rapport d'activités 2016 : approbation
 - Subside 2017 : décision
7. Désaffectation de matériel roulant : décision

Par ordonnance :
La Directrice Générale, f.f.

L'Echevin Délégué
aux fonctions maïorales,

Mme M.L. VANWIELENDAELE

Mr F. CORDIER